



Demande de rupture de divorce

Par **patin**, le **05/01/2009** à **09:49**

peut on annuler une rupture de mariage et le prononce du divorce sur le fondement de l'article 233 du code civil.la demande de rupture de mariage(art.1123 du nouveau code de procedure civile) prononce le 9 mars 2006 merci de votre reponse